

Objet : Convention de partenariat collaboratif projet RessTerr 2011 et 2012 – SUACI Alpes du Nord

La première Vice-Présidente informe que dans le cadre du réseau des Parcs de Rhône-Alpes et du programme régional Pour et Sur le Développement Régional (PSDR), le SMBP a suivi en 2009 et 2010 un programme de recherche Ress Terr (Ressources Territoriales) visant à analyser les liens entre la création d'une ressource (ex. : une production fromagère) et le territoire (ex. : démarche AOC, marque Parc).

Ce programme se poursuit sur 2011 et 2012, avec un approfondissement des différents dispositifs engagés en 2009-2010. Le réseau des Pnr de Rhône-Alpes est fortement mobilisé en tant que réseau d'acteurs, pour faire le lien entre recherche et acteurs du développement régional. Les principaux objectifs de ce programme consistent à élaborer des outils d'analyse et d'interprétation permettant de dégager les conditions de valorisation de ressources territoriales (émergence, activation, renouvellement...) et leur inscription dans les dynamiques de construction territoriale portées par les politiques publiques. Ces recherches ont été développées sur deux terrains, dans les Pnr du Vercors et des Monts d'Ardèche, en 2009- 2010.

Pour l'année 2011 les travaux consistent à définir des outils d'analyse des ressources sur les territoires. L'année 2012 sera l'engagement d'un projet de valorisation, visant à transférer les résultats de la recherche à des applications concrètes sur les territoires.

L'objectif de l'engagement du SMBP est de participer activement aux côtés des autres Parcs de Rhône-Alpes à un programme de recherche, et d'approfondir son analyse sur les ressources territoriales et l'incidence des décisions publiques sur leur constitution, leur renouvellement...

Cet engagement consiste au suivi des différentes étapes du programme de recherche, et à la participation aux réunions du réseau d'acteurs liées à ce programme.

Pour acter la participation du SMBP au projet, une convention de partenariat doit être signée liant le SMBP et la structure porteuse du projet – SUACI Alpes du Nord - pour le projet PSDR Ress Terr - volet acteurs 2011 et volet valorisation pour les années 2012 – 2013.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau :

- **Approuve** la proposition de la 1^{ère} Vice-Présidente
- **Autorise** le Président à signer les conventions partenariales annuelles nécessaires à la mise en œuvre du projet de recherche et du projet de valorisation sur la durée du programme Ress Terr.
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Pour le Président et par délégation,
La 1^{ère} Vice-Présidente
Christine NIVOU